

Décision portant nomination de l'administrateur provisoire de l'Institut des Sciences de la Vigne et du Vin

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L.712-1, L712-2, L.713-1 et L713-9 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux ;

Vu les statuts de l'Institut des Sciences de la Vigne et du Vin et notamment l'article 4 ;

Considérant que Monsieur Alain Blanchard, élu directeur de l'Institut des Sciences de la Vigne et du Vin depuis le 6 décembre 2019, a démissionné de ses fonctions ;

DÉCIDE

Article 1 : Nomination

Monsieur Gilles DE REVEL est nommé administrateur provisoire de l'Institut des Sciences de la Vigne et du Vin pour gérer les affaires courantes ou présentant un caractère urgent.

Article 2 :

Cette nomination prend effet à compter du 23 janvier 2023 et prendra fin avec la désignation du nouveau directeur de l'Institut des Sciences de la Vigne et du Vin et notamment de l'Université de Bordeaux.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication de la présente décision.

Fait à Talence, le 23 janvier 2023

Dean LEWIS

